

République et canton de Genève

AVIS

En application:

- de l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015.
- des directives du département présidentiel du 12 mai 2015,
- de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

je convoque

LE CONSEIL MUNICIPAL

pour le

mardi 2 juin 2015 à 19h00 dans la salle des combles de la mairie

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge
- 2. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015 validant les élections des Conseils municipaux du 19 avril 2015, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 8 mai 2015
- 3. Prestation de serment des conseillers municipaux appel par ordre alphabétique entre les mains du doyen d'âge
- 4. Election du bureau du conseil municipal :
 - président du conseil municipal
 - vice-président du conseil municipal
 - secrétaire du conseil municipal
- 5. Entrée en fonction du conseil municipal
- 6. Prestation de serment du doyen d'âge entre les mains du président du conseil municipal
- 7. Répartition des fonctions et délégation des compétences entre le maire et les adjoints, selon art. 44, chiffres 1 à 4, de la loi sur l'administration des communes
- 8. Désignation des diverses commissions
- 9. Désignation des membres des diverses commissions
- 10. Nomination de leurs président et vice-président
- 11. Divers et propositions individuelles
- 12. Dates des prochaines séances

Catherine KUFFER
Maire